



**Modalités d'accueil des ETRANGERS
en préfecture et sous-préfecture de Brest
et services en ligne (Mise à jour 24.02.2021)**

Retrouvez toutes les nouveautés et modalités concernant l'accueil des étrangers sur
<http://www.finistere.gouv.fr/Demarches-administratives/Demarches-des-etrangers>

- Malgré le contexte sanitaire, le service d'accueil du public étranger reste ouvert **sur rendez-vous**. Le **pré-accueil sans rendez-vous est quant à lui suspendu**. Pour votre protection et celle des autres : respectez les mesures barrières anti-COVID (masque, lavage des mains ; gardez vos distances).
- **Comment prendre rendez-vous :**
 - **RENOUVELLEMENT de carte** : prise de rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture.
 - **PREMIERE DEMANDE** : consultez le site internet de la préfecture – rubrique « démarches des étrangers » il précise les modalités et documents à fournir ainsi que l'adresse à laquelle envoyer votre demande en **recommandé** par type de dossier (bien respecter ce libellé pour le courrier soit bien orienté et bien préciser vos coordonnées dans le courrier) :
 - visa D en cours de validité avec mention carte à solliciter dans les 2 mois
 - les demandes d'admission exceptionnelle au séjour (régularisation Valls)
 - 1^{ère} demande parent d'enfant français ou 1^{ère} demande en tant que conjoint de Français (**préfecture- S21 - bureau du séjour -PEF / Conjoint 42 boulevard Dupleix 29000 Quimper**).
- Pour demander un renouvellement de récépissé, un changement d'adresse, un duplicata ou un DCEM, merci d'utiliser les **téléprocédures*** détaillées en bas de page). **IMPORTANT** : une fois que vous avez déposé votre demande en ligne, il convient d'attendre la réponse. **Ne renouvelez pas votre demande, cela perturbe la gestion de celle-ci.**
- Accueil **sur rendez-vous** du lundi au vendredi (vous munir d'un masque, d'un crayon, de votre convocation, de vos papiers d'identité, des originaux + photocopies des pièces à fournir dont 3 photos). NB : La liste des pièces à présenter est consultable sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N110>
- **Remise de cartes les mercredis après-midis sur présentation du SMS ou du mél officiel de la préfecture confirmant que votre carte est prête :**
 - (13h30-16h ; dernière entrée vers 15h30 en cas d'affluence dans le hall afin de respecter les mesures barrières)
 - vous munir de votre téléphone, d'un masque, d'un crayon, de vos papiers d'identité, de votre titre de séjour, ainsi que des timbres fiscaux dématérialisés pour procéder au paiement.
 - Où ? à **Quimper** ou **Brest** en fonction de votre lieu de résidence et de l'acquittement d'un visa de régularisation (plus de détails sur le site internet de la préfecture ; visa de régularisation toujours sur Quimper)
 - L'espace d'attente est délimité par des barrières.
- TELEPROCEDURES* (demandes en ligne) :
- <http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/Etrangers> : **téléprocédure pour les :**

Demande de renouvellement de **RECEPISSE**

Demande de ~~duplicata~~
de cartes de séjour
(perdue ou volée)

demande de DCEM
(document de circulation enfant mineur),

demande de ~~changement d'adresse~~
pour actualiser
une carte de séjour

-**BREXIT** : demande de titre de séjour sur <https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr>
(Pour plus d'information, le site gouvernemental d'information www.brexit.gouv.fr)

- **ETUDIANTS** : téléprocédure pour le renouvellement des cartes via l'ANEF :
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr>

-(Echanges de permis de conduire : compétence du CERT Nantes
<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Actualites/Echanges-de-permis-de-conduire-etrangers-de-nouvelles-dispositions-sont-applicables-des-maintenant>)